

## Motion

Positionnement de la section 30 par rapport à la LPR

Plusieurs membres de la section 30 ont participé à la session extraordinaire du Comité National qui s'est tenue le 4 juillet 2019 à Paris dans le but de définir une position commune concernant l'orientation que nous souhaitons donner à la Loi de Programmation de la Recherche (LPR). Les membres de la section 30 partagent ces orientations qui vont dans le sens d'une recherche scientifique autonome des intérêts financiers et politiques et d'un cadre de travail qui favorise l'épanouissement de toutes les catégories de personnels. Notre gouvernement, ainsi qu'une partie de la communauté scientifique ont choisi une LPR aux orientations et à la philosophie orthogonales assumant, organisant et développant la mise en compétition des structures des individus. La grande majorité de la communauté scientifique française a essayé et essaye toujours de montrer son désaccord avec cette LPR sans remettre en question la nécessité d'un plan ambitieux pour notre système de recherche et d'enseignement supérieur. Toutes ces prises de position et propositions sont malheureusement restées lettres mortes.

Dans cette situation, une partie des membres du CoNRS appellent à la démission collective des membres des sections. Nous, membres élus et nommés de la section 30, comprenons mais n'approuvons pas ce mode d'action. Nous pensons que démissionner aujourd'hui de notre mandat qui se termine au printemps 2021 fragiliserait le CoNRS, à un moment où il doit au contraire montrer toute son importance pour la communauté. En charge de l'évaluation des collègues, des concours de recrutement CR et DR et des promotions, les sections du CoNRS garantissent l'évaluation par les pairs sans pratiquer une logique de mise en compétition des individus. Par notre activité d'évaluation, en choisissant de prêter autant d'attention aux critères qualitatifs qu'aux critères quantitatifs, nous essayons de considérer les différentes trajectoires de carrière au sein des équipes de recherche. Concernant le recrutement des CR, nous avons fait le choix de favoriser l'évaluation du projet de recherche et la cohérence avec le profil des

candidats. Concernant le concours DR, nous avons fait le choix de considérer la totalité des missions que peuvent remplir les chercheurs et pas seulement leur productivité d'un point de vue quantitatif. Par ce travail, nous avons pérennisé une philosophie d'évaluation globale qui préfère le qualitatif au quantitatif.

Parce que nous pensons que ce travail collectif de notre section permet de lutter contre certaines dérives managériales néfastes, par soucis d'équité envers les collègues qui seront évalués lors de la session de printemps 2021 mais surtout envers les futurs candidats au concours CR et DR 2021, nous considérons important d'assurer la continuité de notre activité jusqu'à la fin de notre mandat tout en exprimant notre opposition à la majeure partie du contenu de la LPR.

**Gudrun BORNETTE**  
**Présidente de la Section 30**

**Motion adoptée le 25/11/2020**

21 votants : 17 oui, 4 abstention, 0 non

**Destinataires :**

- Mme Frédérique VIDAL, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- M. Antoine PETIT, président directeur général du CNRS
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Nicolas ARNAUD, directeur de l'INSU
- Mme Fatima LAGGOUN, directrice adjointe scientifique de l'INSU
- Mme Stéphanie THIEBAULT, directrice de l'INEE
- M. Gilles PINAY, directeur adjoint scientifique de l'INEE
- M. Olivier COUTARD, président de la Conférence des présidents du Comité national
- Mme Dorothée BERTHOMIEU, présidente du Conseil scientifique du CNRS
- M. Dimitry PEAUCELLE, porte-parole de la C3N
- Mme Béatrice MARTICORENA, présidente du CS INSU
- Mme Patricia GIBERT BRUNET, présidente du CS INEE
- Présidentes et présidents de Sections et CID du Comité national
- Mme Francesca GRASSIA, secrétaire générale du Comité national